

AU CENTRE HOSPITALIER DE DINAN, APRES LES APPLAUDISSEMENTS, LA REPRESSION CONTRE LES SALARIE.E.S EN LUTTE

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Depuis plus de deux ans, les revendications et mobilisations des hospitalier.e.s sont au cœur du débat public, et d'autant plus en cette période de crise sanitaire.

L'opinion publique s'est ainsi progressivement placée en soutien à nos revendications, qui sont, des moyens à la hauteur des besoins : des lits, du personnel, et des salaires augmentés pour toutes et tous, pour atteindre la moyenne des pays européens pour les soignant.e.s. Le gouvernement s'est senti contraint de lâcher du lest sur le plan salarial, sans répondre à nos revendications structurelles.

Partout en France, de nombreux hospitaliers ont porté cette parole et contribué à la faire vivre. Ils sont aujourd'hui l'objet de représailles de la part de leurs directions : conseils de discipline, reports de titularisations, non renouvellement de contrats.

C'est le cas de Thierry, aide-soignant contractuel aux Urgences du centre hospitalier de Dinan (Côtes d'Armor).

Comme de nombreux autres collègues partout en France, il s'est investi au sein du Collectif Inter-Urgences. Il en est devenu l'un des représentants régionaux, et porte-parole des revendications que le Collectif et SUD Santé Sociaux défendent ensemble.

L'un des moments marquants de cet engagement a été la rédaction par le Collectif d'une lettre ouverte le 7 mars 2020 au Président de la République, afin de témoigner des conditions de travail difficiles et de l'absence de solutions portées par la Direction de l'Hôpital. Au mois de juin, c'est une nouvelle lettre que signait le Collectif pour dénoncer les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle liée au COVID.

Ces expressions ont manifestement déplu à la Direction de l'établissement. Sans raison valable, elle l'a transféré dans le service de gériatrie. Les évaluations de Thierry sont excellentes, il y a une pénurie d'aide-soignant.e.s, des postes sont vacants dans l'établissement. Pourtant, la direction décide de mettre fin à son contrat le 30 septembre 2020.

Pour SUD Santé Sociaux 35 et le Collectif Inter-Urgences, il est clair qu'il s'agit d'une mesure disciplinaire, pour avoir exercé sa liberté d'expression et son devoir d'alerte sur les réalités hospitalières.

Pour toutes ces raisons, SUD Santé Sociaux 35 et le Collectif Inter-Urgences ont décidé de contester cette sanction déguisée. Une procédure est en cours au tribunal administratif de Rennes, pour faire reconnaître et condamner cette entrave à la liberté d'expression et au droit de revendication.

Certaines directions hospitalières, comme le cas de Thierry, alimentent un management répressif pour limiter les dénonciations du démantèlement de l'hôpital public.

Sans prise de parole des hospitalier.e.s, par leurs syndicats, par leurs collectifs, par les professionnel.le.s de terrain qui s'y investissent, il n'y aurait pas d'information du public. De surcroît, il n'y aurait aucune chance de trouver les solutions qui permettent de faire de notre système de santé, un grand service public, que la population est en droit d'attendre.

Contact :

Pour SUD Santé Sociaux 35 : Yves MORICE, secrétaire départemental adjoint : 06 08 01 88 15

Pour le Collectif Inter-Urgences : Noémie BANES, Présidente du Collectif : 06 68 05 02 20